

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-07

## PÔLE MEDICO-SOCIAL DE BEAUMONT DE LOMAGNE BAIL A LOYER

---

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les usagers et plus particulièrement ceux à mobilité réduite ou handicapés, l'Assemblée Départementale, dans sa séance du 17 février 2006, a pris acte du projet de relogement du pôle de développement social de Beaumont de Lomagne.

En effet, le Conseil Général loue à Tarn-et-Garonne Habitat, depuis le 16 octobre 1981, trois logements d'une superficie totale de 150 m<sup>2</sup> situés 12, rue Despeyrous à Beaumont de Lomagne.

Toutefois, compte-tenu de l'inadaptation des locaux de ce pôle qui couvre près de 10 000 habitants, le projet de relogement retenu lors du vote du Budget Primitif 2006 porte sur un ensemble de locaux neufs et fonctionnels, situés 12, rue Toureilh à Beaumont de Lomagne, d'une superficie totale de 273,81 m<sup>2</sup> habitables, avec parking et accessibles à tout public.

Les travaux étant achevés, un nouveau bail à loyer peut être conclu avec la SCI des Clarisses, propriétaire des locaux, selon les modalités suivantes :

- ◇ Durée : 9 ans,
- ◇ Date d'effet : 1<sup>er</sup> novembre 2006
- ◇ Coût du loyer mensuel : 3 250 €(charges comprises) payable d'avance par trimestre,
- ◇ Révision du loyer : annuelle, selon indice INSEE du coût de la construction

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à résilier le bail du 16 octobre 1981 passé avec Tarn et Garonne Habitat pour trois logements, situés 12 rue Despeyrous à Beaumont de Lomagne et à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, le nouveau bail à loyer avec la SCI des Clarisses.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 octobre 2006**

CP 06/10-07

**PÔLE MEDICO-SOCIAL DE BEAUMONT DE LOMAGNE  
BAIL A LOYER**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités suivantes, le nouveau bail à loyer relatif au pôle médico-social de Beaumont-de-Lomagne, avec la société SCI des Clarisses, portant sur un ensemble de locaux neufs et fonctionnels situés 123 rue Toureilh à Beaumont-de-Lomagne d'une superficie totale de 273,81 m<sup>2</sup> habitables, avec parking accessibles à tout public :
  - ◇ Durée : 9 ans,
  - ◇ Date d'effet : 1<sup>er</sup> novembre 2006
  - ◇ Coût du loyer mensuel : 3 250 € (charges comprises) payable d'avance par trimestre,
  - ◇ Révision du loyer : annuelle, selon indice INSEE du coût de la construction
  
- Autorise Monsieur le Président à résilier le bail du 16 octobre 1981 passé avec Tarn et Garonne Habitat pour trois logements situés 12 rue Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le nouveau bail à loyer avec la SCI des Clarisses.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,